

Le mot du maire

Le chemin est tracé à nous de l'entretenir...

C'est sur ce dernier mot que j'avais conclu l'an dernier mes vœux pour l'année 2023.

Entretenir nos rivières avec ce joyeux rassemblement citoyen annuel sur les rives communales du Tusson et du Charmençon. **Entretenir nos routes et chemins** pour les marcheurs, usagers et garantir nos télécommunications. **Entretenir et rénover notre cimetière** qui a retrouvé de la lumière et ses couleurs avec un nouveau jardin du souvenir pour nos défunts. **Entretenir nos bâtiments communaux** qui abritent notre belle école, nos habitants, employés communaux, associations etc.

Mais le plus important à mes yeux c'est d'entretenir nos relations avec de la bienveillance en maintenant une solidarité pour ceux qui sont dans le besoin et la souffrance.

Depuis trois ans et demi, des associations locales sont présentes pour réunir Vancéennes et Vancéens comme l'avaient fait avant nous nos aînés avec succès. Tout cela demande de la générosité et de l'énergie. Merci à tous les citoyens bénévoles qui ont œuvré pour le bien être à Vancé en 2023 en offrant leurs idées, leurs bras et/ou leur matériel pour les grands rassemblements populaires comme la belotte du cochon organisée par Génération Mouvement, la tartiflette dansante, le loto, la brocante, le marché des capsules organisés par la Maison d'Helene, la fête de la St Hubert organisée par le GDON, le concert de musique américaine à la scierie et le théâtre au lavoir organisés par la maison rose carrée. Ces fêtes variées offrent à chacune et chacun de belles opportunités pour se retrouver.

Notre village de Vancé dans le giron de nos deux vallées, devient un lieu privilégié où la nature est encore fortement présente. C'est en étant acteur et en essayant d'avoir toujours le contrôle ou le choix, comme par exemple dernièrement sur les zones d'accélération des énergies renouvelable, que nous préserverons notre beau territoire.

Depuis trois ans et demi que nous sommes au travail, vous avez vu notre village se transformer. Vous avez pu constater autour de vous des changements pour le confort des habitants actuels et l'accueil des nouveaux: le fleurissement de notre village en plantes vivaces économes en eau, la plantation des deux arbres sur la place St Martin (il n'y en avait plus depuis avril 1954), la mise en lumière du préau, les mises aux normes ERP des WC publiques et de la salle des pompiers et pour 2024 la sécurisation du centre Bourg route de Tresson et route de Bessé. Nous continuerons sans relâche, à créer et offrir une belle vie à nos aînés pour qu'ils puissent rester avec nous.

Je ne peux clôturer ces vœux sans parler de cet événement exceptionnel qu'a été le Monument du mois organisé par le Perche Sarthois. C'était un très beau travail, porté par la commission culture et le conseil des sages en collaboration avec les habitants. Le petit livret qui a été édité est une borne temporelle dans l'histoire de notre commune, ce qui encore une fois, permet d'entretenir le passé pour profiter du présent et préparer l'avenir.

L'avenir c'est le maintien de notre école et la réouverture de notre boulangerie. Soyez assurés qu'on s'en occupe activement.

Je ne voudrais pas clore ces vœux sans rendre hommage à ceux qui nous ont quittés, en particulier à Remi Huger qui a consacré une grande partie de sa vie à sa commune comme chef des pompiers, entrepreneur et maire pendant deux mandats.

Je nous souhaite une belle année 2024, ainsi qu'une belle santé.
Hubert Paris.

Carnet de Vancé



Décès :

ADET Denis le 30/12/2023

COCHARD Serge le 5/10/2023

HUGER Rémi le 6/09/2023

LE POMMELEC Léa, épouse CHARTIER le 2/08/2023

Naissance :

BIARD Maxime né le 11/12/2023.

Nouveaux arrivants :

Rivka Bouhassira, Le vivier.

Jennifer Busson, le bourg.

Melissa Bouclet, le bourg.

CONSEILS MUNICIPAUX 2023 :

Décision importantes :

Election d'un deuxième adjoint Florian LAFRESNAY.

Achat d'un tracteur tondeuse professionnel homologué sur route.

Arrivée de deux sages supplémentaires, Chantal MONIER et Annick BRETHEAU.

Convention avec ATEPART pour la sécurisation du bourg.

Plantation de deux arbres sur la place St Martin.

Depuis le 1er janvier 2024 pour la distribution de l'eau sur l'ensemble de la commune, le Syndicat d'eau Loir Luce Bercé a remplacé la délégation du service public attribué auparavant à Veolia.

Pour les habitations raccordées au service du tout-à-l'égout, (le bourg et la vallée aux thermaux) elles recevront désormais deux factures : une du Syndicat de Loir Lucé Bercé pour leur consommation et une autre de Veolia avec qui La commune a passé un contrat pour l'entretien du Réseau.

Remerciement

La mairie remercie pour leur aide :

Eric Buisson, pour son travail bénévole de mise à jour quotidien du site internet.

Dominique Leclerc et le GAEC Troitin pour le prêt de leur matériel agricole.

Tout le personnel communal, Véronique, Jocelyne, Christine, Marjorie, Jean-Pierre et Jennifer pour leur investissement dans la commune.

Toutes celles et tous ceux qui ont participé au fleurissement de printemps et aux plantations d'hiver avec leur apport en boutures et plants.

Toutes celles et ceux qui ont aidés à la réalisation de ces infos Municipales.

Nous remercions vivement nos annonceurs que nous vous invitons à privilégier, pour la qualité de leurs produits ou de leurs services.

Mes notes

Le conseil des sages



Le Conseil des Sages de Vancé a deux ans déjà !

Déjà deux années, depuis sa première séance inaugurale du 18/11/2021, le Conseil des Sages de Vancé vogue vers sa maturité ! Il a le plaisir aujourd'hui d'être au complet, puisque composé de 9 membres dont Annick Margatte et Chantal Monier qui nous ont rejoint en novembre 2023, suite au décès en septembre 2023 de notre regretté doyen, Rémy Huger, qui nous aura tant éclairé de sa sagesse et de ses conseils avisés.

Ce Conseil des Sages a l'avantage de compter parmi les Sages, d'anciens maires et conseillers municipaux, Maurice Troitin et Georges Chartier, ainsi que Marc Huger, tous trois ayant constamment témoigné d'un engagement inébranlable et de très longue durée pour Vancé, notre village à tous.

Ce Conseil des Sages aura aussi su capter la dynamique de ceux qui l'animent et le pilotent au quotidien, Patrick Delhomme, son dévoué président, Thierry Ponsot, son actif rapporteur et vice-président, Nicole Pottier qui a l'âme de son village chevillée au corps et déploie pour lui une énergie infatigable, ainsi que Charles Benazera qui aura choisi Vancé dans son cœur. Et ce Conseil des Sages de Vancé, que sert-il ? Vancé et les vancéens !

Pour le dire et le redire encore une fois à tous les vancéens, voici ce qu'est un Conseil des Sages et voilà ce qu'il n'est pas : Il est une instance consultative : il n'est pas une instance décisionnelle comme l'est le Conseil municipal. Il donne des avis motivés au Conseil Municipal quand ce dernier fait appel à lui pour avis, mais

le Conseil des Sages ne décide pas à la place du conseil municipal des mesures à prendre après avoir rendu son avis. Il relaie les demandes émanant des Vancéens et peut lui-même proposer des initiatives, se saisir d'un sujet d'intérêt général pour Vancé et ses habitants et transmettre au Conseil municipal ses propositions.

Il n'est pas « un conseil municipal bis », mais une instance composée de personnes volontaires, élues (à bulletins secrets) par le conseil municipal, sur laquelle ce dernier peut s'appuyer pour étudier une question ou un projet concernant Vancé. Il n'a aucune étiquette politique ou partisane.

Il peut décider de participer à des animations ou événements concernant Vancé, comme il n'a pas manqué de le faire durant le Monument du Mois, événement remarquable s'étant déroulé entre septembre et octobre 2023. Durant ce Monument du mois, votre Conseil des Sages aura notamment contribué à renforcer le lien intergénérationnel entre jeunes et anciens de Vancé, en prenant ces deux initiatives majeures :

Promouvoir l'histoire de Vancé en invitant les jeunes vancéens à peindre une fresque historique sous le préau de la place Saint Martin ; travaillant sous la direction artistique d'une artiste fresquiste de la Chartre qui s'est avérée aussi excellente pédagogue qu'artiste-Véronique Tricot- Il jeunes vancéens ou des environs proches- Victor, Alissa, Manon, Lana, Laura, Hugo, Justine, Coline, Sabrina, Noa, Elisabeth- auront aussi pu y exprimer l'avenir tel qu'ils le voyaient à Vancé, aussi bien que son histoire que dépeint la fresque sur ses panneaux.

Réaliser un film avec les enfants des écoles de Vancé et de la Chapelle Gauvain, avec le concours très aimable et très précieux des deux institutrices, Aurore Faust (Vancé) et Marlène Bouilly (La Chapelle), ainsi que celui de notre très dévoué et compétent technicien vancéen, Laurent Bouchet, sans qui ce film n'aurait pu être monté.

Ce film, diffusé à Vancé lors du monument du mois puis à la maison d'Hélène, marque Vancé lui-même d'une trace qui restera dans son histoire !

De plus, il faut savoir que le Conseil des Sages de Vancé n'est pas une création isolée ne concernant que Vancé. Ce Conseil des Sages de Vancé est relié, en tant que commune adhérente, à une fédération nationale des villes et villages Sages qui compte plus de deux cent villes et villages de France, parmi lesquels Vancé est la plus petite commune avec 320 habitants, mais dont fait aussi partie, pour la Sarthe, Le Mans avec 150 000 habitants ainsi que Le Lude qui en compte un peu plus de 4000 !

Enfin la plus petite commune adhérente à la fédération des villes et villages sages que nous sommes.

-Vancé- a néanmoins réussi à faire élire depuis octobre 2023 un de ses Sages, Thierry Ponsot, au bureau de la fédération nationale, en charge plus spécifiquement de s'occuper des villages adhérents.

On le voit bien : sous prétexte que Vancé est un petit village, il n'en est pas tenu, pour autant, à de médiocres ambitions comme l'aura déjà montré le Monument du Mois !

Le Conseil des Sages de Vancé s'engage ainsi pour l'avenir, vis-à-vis de tous les vancéens :

- À relayer pour tous les propositions et idées visant à servir l'intérêt général de Vancé et notamment à étudier les projets qui lui seraient soumis, afin de transmettre au conseil municipal un avis motivé avant que celui-ci ne prenne une décision à son propos.

- À donner une réponse écrite motivée à chaque vancéen qui le sollicite par écrit, quel que soit le sujet de sa demande pour peu qu'elle ait pour objet d'améliorer la qualité de vie à Vancé.

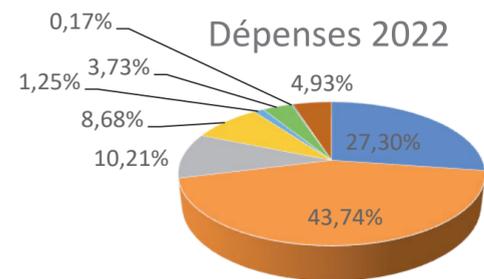
N'oubliez pas : quel que soit votre lieu d'habitation à Vancé vous avez au moins un correspondant du Conseil des Sages.

Centre bourg : Nicole Pottier, Maurice Troitin, Patrick Delhomme, Chantal Monier. L'Antinière : Georges Chartier. Les Communières : Marc Huger. La Vallée aux Thermaux : Thierry Ponsot et Annick Margatte.

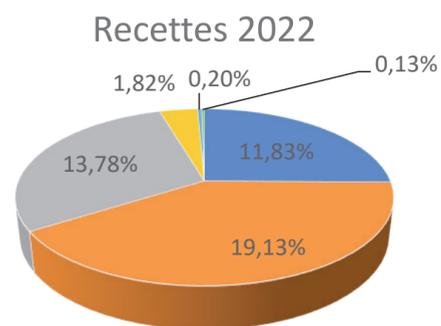
Et pour que vive Vancé, que la sagesse qui traverse son Conseil continue de l'inspirer !

Budget de la commune 2023

CCVBA : Le mot du président



- Charges à caractère général
- Atténuations de produits
- Intérêts des emprunts
- Dotations aux amortissements et aux provisions
- Charges de personnel et frais assimilés
- Autres charges (Incendie, Sivos, élus...)
- Charges exceptionnelles - dépenses imprévues
- Opé.d'ordre de transferts entre section

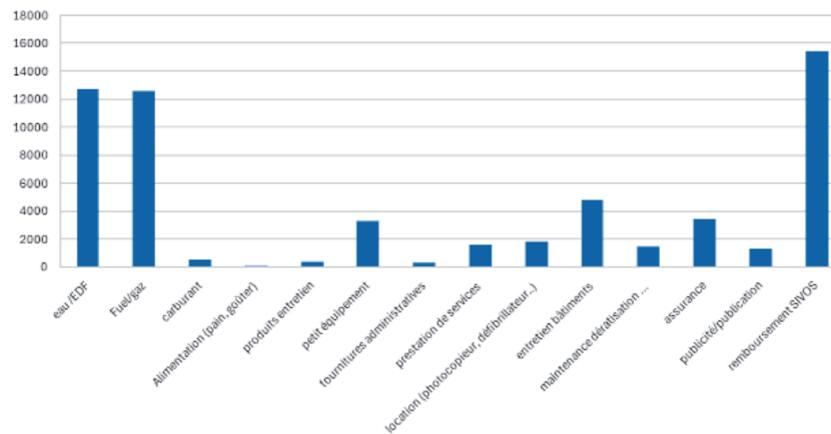


Comme chaque année, nous vous communiquons le budget. Nous ne pouvons cependant que vous communiquer les budgets réalisés avec 1 an de retard, car le budget concernant l'année en cours ne peut être prêt pour l'édition de ce bulletin.

- Produits des services, du domaine et ventes
- Dotations, subventions et participations
- Prduits exceptionnels
- Impôts et Taxes
- Produits gestion courante
- Atténuation de charges

Mes notes _____

CHARGES COURANTES 2021



Ce résultat 2022 est à relativiser car il ne reflète pas la réalité. En effet, les subventions des travaux de la salle des fêtes apparaissent en 2022 au lieu de 2021. De plus, certaines dépenses prévues en 2022 ont été repoussées en 2023 à cause de problèmes d'approvisionnement (porte d'entrée de la Mairie, coffre-fort ...)

RÉSULTAT 2022

Exercice 2022	Dépenses	Recettes	
	300 205,95	391 031,39 €	
Report résultat		51 790,53 €	Résultat 2022
Totaux	300 205,95	442 821,92€	142 615,97€

Subventions accordées en 2023 par la Mairie aux associations de Vancé

Associations	Montants versés en 2023
Foyer socio-éducatif du Collège de Bessé-sur-Braye pour 8 élèves vancéens	144€
GDON (Groupement Défense Organismes Nuisibles) Vancé	350€
Génération Mouvement	Avantage en nature (salle des pompiers) évalué à 400 €
La Maison d'Hélène	400€
Maison Rose Carrée	Avantage en nature (2 journées de location de salle des fêtes dans l'année) évalué à 200 €
Club de billard	Mise à disposition de la salle de l'ancienne école
Restaurant du cœur	50€
Anille Braye Ominisport Intercommunal (6 licenciés Vancé 22/23)	120€
Réseau d'aides à la personne	40€

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes arrivés aux deux tiers de notre mandat (prochaines élections municipales mars 2026). Force est de constater que cette mandature 2020-2026 ne s'avère pas des plus simples. Confrontés à un contexte géopolitique plus qu'instable, à un dérèglement climatique (sécheresse, inondation, maisons fissurées) qui engendre une inflation galopante (notamment sur les énergies) et une régression significative du pouvoir d'achat des particuliers. Tous ces facteurs impactent inévitablement l'investissement de nos collectivités.



Pour conclure ce tableau très sombre, je ne peux passer sous silence cette agressivité ambiante subie par toutes personnes à responsabilités que ce soient les élus, les enseignants, les forces de l'ordre. On ne peut que dénoncer les dégradations urbaines, les incivilités de toute nature dans nos villages.

Mais heureusement, grâce à la mobilisation, l'investissement et l'énergie déployés par les élus de nos 19 communes, le grand projet de territoire mis en place en 2021 en partenariat avec l'Etat, la Région, le Département et la Banque des Territoires appelé CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) se met en place progressivement. C'est ainsi que nous venons de signer en partenariat avec la CAF et la MSA la Convention Territoriale Globale (CTG) pour un meilleur accompagnement des familles, de la jeunesse et de la petite enfance.

Dans le cadre de la volonté nationale de réindustrialisation des territoires, nous nous sommes associés à la communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, pour répondre aux ambitions de déploiements de la phase 2 du dispositif Territoires d'Industrie. Le 9 novembre dernier, Roland Lescure, Ministre délégué chargé de l'Industrie et Dominique Faure, Ministre déléguée en chargées collectivités territoriales et de la Ruralité, ont annoncé la labellisation de ce nouveau territoire d'Industrie – le Territoire des 5 Rivières. Ce label garanti un soutien aux entreprises industrielles locales.

On note des signes très positifs sur le plan économique : le démarrage de la production de gants chirurgicaux chez ManiKheir, l'enregistrement de 150 immatriculations au Registre des entreprises contre 120 sur l'année 2022.

D'ailleurs, c'est pour soutenir cette dynamique que nous avons également conclu un partenariat avec l'Association Le Flore – Habitat Relais. Cette coopération permet la mise en place du dispositif Habitat temporaire chez l'habitant (HTH). L'offre de mobilité que nous avons mise en place sur notre territoire propose aux jeunes en formation ou en apprentissage des solutions pour se véhiculer et faciliter leurs déplacements.

Dans le projet de territoire lié à la transition écologique, la loi d'accélération de programmation des énergies renouvelables (loi APER) impose aux communes de répertorier sur leur territoire les différentes zones où potentiellement des éoliennes, du photovoltaïque, de la méthanisation etc. pourraient être implantées. L'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sera reconduite, voire renforcée en 2024. Un second Contrat Local de Santé a été entrepris avec l'Agence Régionale de Santé. Malheureusement nous n'avons pas d'éclaircie en vue pour l'arrivée de nouveaux médecins ou de chirurgiens-dentistes sur notre territoire.

Pour conclure, je remercie chaleureusement nos agents administratifs, techniques, et petite-enfance pour leur excellent travail, et bien sûr l'ensemble de mes collègues élus du territoire pour leur soutien.

Au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous, une très bonne année 2024.

Bien à vous
 Michel Leroy
 Président de la CCVBA